



***Travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM à
Chambéry
Lot : 3 – menuiseries intérieures
Avenant n°2
Au marché n° FI9045***

MENUISERIE SAVOISIENNE

ENTRE :

Grand Chambéry – 106 allée des Blachères – CS 82618– 73026 CHAMBERY cedex, représentée par son vice-président M. Michel DYEN,

d'une part

ET

A l'entreprise MENUISERIE SAVOISIENNE – 657 route des Chênes – 73200 GILLY SUR ISERE, titulaire du marché F19045 pour les Travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM – Lot N°3

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DE L'OBJET DU MARCHE

Le marché porte sur la réhabilitation des vestiaires du CTM.

ARTICLE 2 - MOTIFS DE L'AVENANT

Cet avenant est établi pour les raisons détaillées ci-dessous.

Mise à jour des prestations :

Lors de l'exécution des travaux certaines prestations n'ont pas été réalisées et d'autres modifiées, selon détail ci-dessous.

Art 3.3.2 : Trappe de visite (-3u x 78.57€)	- 235.71€ HT
Art 3.3.3 : Plaque de signalétique (-3 x 25.44€)	- 76.32 € HT
Art 3.1.10 : Bâton de maréchal (-3u x 43.54€)	- 261.24€ HT
Fourniture et pose de serrures (+2u x 57.84€)	+ 115.68€ HT

Soit une moins-value de 457.59 €HT

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT

	HT	TTC (20 %)
Montant du marché	39 503.93 €	47 404.72 €
Montant de l'avenant n° 1	6 064.93 €	7 277.92 €
Montant de l'avenant n° 2	-457.59 €	-549.11€
Montant du marché + avenant I	45 111.27 €	54 133.53€

Cet avenant entraîne une augmentation de 14,2 % du montant du marché initial.

ARTICLE 4 – CLAUSES FINANCIERES

Les parties acceptent les nouveaux prix et renoncent à tout recours pour tout fait antérieur à la signature de cet avenant.

ARTICLE 5 -AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry, le

L'Entreprise

Le Maître d'ouvrage,
Le vice-président chargé des bâtiments,
du patrimoine, des voiries et infrastructures,
M. Michel DYEN

Pl : Annexe I – Devis de l'entreprise